



**Délibération n° 32 / 2019**

**Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Jasmine DE BLOCK (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Michèle WASSELIN (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Cyril AMIRAL (pouvoir à M. Julien BIEGEL), M. Joseph MARCO (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Patrick MATTERA (pouvoir à M. Denis GALINIER).

Absents non excusés : M. Daniel BERAUD, M. Bernard PRIOU.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Ressources Humaines - Tableau des effectifs – Adoption**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au Conseil municipal :*

Conformément à l'art 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient donc d'adopter un nouveau tableau des effectifs pour autoriser les modifications suivantes présentées pour avis au comité technique en date du 23 août 2019:

Création 2 postes à TC pour faire face à l'accroissement des besoins

- 1 postes d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe
- 1 poste d'Adjoint Technique

Suppression de 2 postes à TNC suite à la création des postes précités

- 1 poste d'Adjoint Technique, 31H50
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe, 32 H

Suppression de postes suite aux créations de postes par adoptés par délibérations du 04/06 et 30/08/2018.

- 2 Adjoints Techniques TC
- 1 Adjoint Technique Principal de 2ème classe TC
- 1 Adjoint d'Animation TNC
- 1 ATSEM Principal 2ème classe TNC
- 1 Adjoint Administratif Principal 1er classe TC

- Suppression de postes suite à départs par voie de mutation et à la retraite
- 1 Adjoint technique
- 2 Adjoints Techniques Principal de 2ème classe TC

Le nouveau tableau des effectifs est donc le suivant :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	TITULAIRE	Dont TNC
DGS	A	1	
Attaché	A	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	
Rédacteur	B	3	
Technicien principal 1ère classe	B	1	
Educateur des APS principal 1ère classe	B	1	
Animateur	B	1	
Animateur principal 1ère classe	B	1	
Adjoint administratif	C	7	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3	
Adjoint technique	C	9	6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	15	2
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	
Agent de maîtrise principal	C	3	
Agent spécialisé principal 2ème cl des écoles maternelles	C	2	2
Agent spécialisé principal 1ère cl des écoles maternelles	C	1	1
Adjoint d'animation	C	3	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4	
Brigadier-chef principal	C	4	
Gardien Brigadier de police	C	2	
		65	12

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le nouveau tableau des effectifs présenté.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 27 (dont 7 pouvoirs)

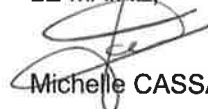
Votes : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 14 août 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN